

Compte rendu de la réunion du Collège des Écoles Doctorales du 03/07/2018

Le Collège des Écoles Doctorales de l'Université de Poitiers / ISAE-ENSMA s'est réuni le mardi 3 juillet 2018 à 9 h, salle 124 B27, sous la présidence de Boniface KOKOH.

Étaient présents : Frédéric BECQ, Sophie BERGERONNEAU, Samuel BOISSIERE, Didier BOUCHON, Vinciane COTÉ, Christophe COUPEAU, Isabelle EL KHIATI, Éric GOJOSSO, Jean-Claude GRANDIDIER, Jérôme GREVY, Serge HUBERSON, Damien HALM, Boniface KOKOH, Alicia LECESVE, Barbara MERIGEALT, Isabelle MICHAUD, Chantal PLU-BLANCHAIS, Sarah TACHARD, Murielle TAILLET, Lucette TOUSSAINT, Audrey VERON, Didier PIERRE et André LE ROUX.

Étaient excusés : Amandine BARBIER, François BATY-SOREL, Ladjel BELLATRECHE, Pascaline DACCORD, Nathalie KOTLOK et Audrey POINT.

I – Informations générales

M. Kokoh, directeur du collège doctoral de Poitiers, rappelle que les derniers documents élaborés par le collège doctoral ont été présentés en commission recherche (UP) le 26 avril dernier. Un allègement du dossier de la procédure d'**Autorisation à Codiriger une Thèse (ACT)** a été demandé. Il a aussi rappelé que le premier objectif de l'ACT est la reconnaissance de la responsabilité en direction de thèse d'un C ou E-C non HDR ; elle a aussi pour but de l'inciter à soutenir son Habilitation à Diriger les Recherches. Elle permettra également davantage de transparence et de vérification dans l'encadrement des thèses.

II – Bilan sur les documents élaborés par le Collège (césure, ACT, rédaction de thèse...) : large diffusion et application en 2018-2019

Vous trouverez en pièces jointes de ce compte-rendu les documents de procédures élaborés par le Collège pour les établissements de Poitiers (UP et ISAE/ENSMA) :

✦ **Demande + Formulaire « Autorisation à Codiriger une Thèse » (ACT)**

Les demandes d'ACT seront examinées et visées par le directeur de l'ED de rattachement. Les demandes jugées défavorables, seront soumises à la Commission Recherche pour examen.

Pièces à joindre au dossier « Demande d'ACT » :

- ▶ une demande motivée rédigée sur papier libre (à l'attention du Président de l'Université de Poitiers),
- ▶ le titre et les objectifs de la thèse codirigée (1 page max.)
- ▶ la dernière fiche de service des enseignements (à modifier dans le doc)
- ▶ le formulaire liste exhaustive des codirections et ou co-encadrements de Masters

✦ **Attestation d'encadrement de thèse : contribution de M./Mme**

✦ **Rédaction d'une thèse par articles : Mode d'emploi**

Modifier le document p1 par « le doctorant doit être l'auteur des articles qui portent sur son sujet de thèse ».

✦ **Demande d'autorisation de rédaction de thèse dans une autre langue que le français**

✦ **Demande de confidentialité / Demande d'autorisation de soutenance de thèse à huis-clos**

✦ Modalités de mise en œuvre de la période de césure en doctorat + Dossier de demande de césure*

(*) Pendant la rédaction de ce compte rendu de réunion, un décret sur la césure vient d'être publié au bulletin officiel. Par conséquent le document élaboré sur la césure sera modifié pour tenir compte des modalités d'application de ce décret avant sa diffusion.

III – Procédure d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR)

A partir de la rentrée universitaire 2018, toute demande de soutenance de HDR sera déposée à l'ED pour avis du directeur. Ensuite, elle sera transmise au service de scolarité correspondant pour traitement et examen selon la procédure habituelle en Commission Scientifique puis en Commission Recherche.

Le but de cette nouvelle procédure est de faire porter la responsabilité de la qualité de l'encadrement des thèses aux EDs.

IV – Bilan de l'offre de formation doctorat et le codage Apogée

Suite à l'accréditation des nouvelles EDs à compter du 1^{er} janvier 2018, une mise à jour d'APOGEE/ORION a été nécessaire puisqu'AMETHIS, outil utilisé par les EDs, est connecté à cette application de gestion administrative des doctorants (Inscription et délivrance de diplômes).

Ce travail de fond a été piloté par la DRED et a réuni la DRED, la DIFOR, le SEEP et les Écoles Doctorales pour mettre à jour l'ensemble des codages et informations, conformément aux nouveaux périmètres des EDs.

A partir de la rentrée universitaire 2018, il y aura 68 nouveaux codes. A noter que le code diplôme n'est plus adossé à l'UFR, mais à l'ED. Il est recommandé par la DRED de conserver les listes transmises de ces nouveaux codes et des équivalences entre les anciens et les nouveaux.

V – Utilisation d'Améthis dans les EDs à Poitiers en 2018-2019 : où en est-on ?

« Améthis » est une base de données multi-COMUEs réunissant l'Université de Bretagne Loire (UBL), Paris Sorbonne, Paris Cité, Strasbourg Nice et la COMUE LdV, contrairement à « Apogée » qui est mono-établissement.

La difficulté de son utilisation est inhérente au manque de fiabilisation des données. Il est impératif d'utiliser des données complètes et harmonisées.

Version actuelle et en production : version 2.3.5

Version à venir : version 3.0 Beta 1

Principe : externalisation des données d'Apogée sur des fichiers plats dans des « opensources », mais sans règles de contrôle programmées.

Dans cette nouvelle version, apparaîtront 10 tableaux de bord sur la page d'accueil :

- ▶ TB Hceres/Siredo/Doctorant
- ▶ TB CSI (Comité de Suivi Interne)/paramétrage/ED
- ▶ TB Inscriptions en attente
- ▶ TB Soutenances (en attente, suivi...)
- ▶ TB Formations
- ▶ TB Doctorants (nombre, répartition...)
- ▶ TB Fiabilisation
- ▶ TB Suivi cotutelle
- ▶ TB International
- ▶ TB Commission Recherche

A retenir : mise en œuvre de cette nouvelle version 3.0 Beta 1 pas avant au moins 6 mois.

VI – Bilan des formations transversales 2018 – 2019

Ce sont les formations animées par François BATY-SOREL. Il s'agit d' « *Encadrement d'équipe* », « *Gestion des situations difficiles* », « *Conduite de thèse* », « *Compétences & portfolio* », « *Ateliers CV* », « *Élaboration d'un budget* », « *Coaching & entretiens individuels* » et « *Ma thèse en 180 s* ».

Quelques chiffres :

- ☛ 164 doctorants ont suivi ces formations en 2018/19
- ☛ 173 h consacrées aux suivis individuels des doctorants
- ☛ 64 personnes ont été accompagnées en « suivi individuel »
- ☛ 9 doctorants ont participé à « *Ma thèse en 180 s* » ⇒ à retenir : finale 2018/19 à Poitiers

Les doctorants choisissent d'abord des formations pour leur thèse et leur accompagnement personnel.

VII – Questions diverses

- **Auditions en 2018/19 de tous les doctorants candidats à l'enseignement** (DCACe + vacation), quel que soit le type de financement de leur thèse ? ⇒ Approuvé pour les secteurs doctoraux ICBG, SPI&A et SHES. DSP auditionnera les candidats au DCACe, mais pas les candidats aux vacations car trop nombreux dans ce secteur doctoral.
- **Suite formation « Supplément à la thèse » suivie par 117 doctorants**

Rappel : les 20 et 21 novembre 2017, les doctorants ont suivi 6 heures de formation à la « *Sensibilisation à l'intégrité scientifique* » et « *Propriété intellectuelle* » + 6 heures à « *Sensibilisation à l'égalité homme/femme, à l'éthique de la recherche et portfolio & compétences* » + MOOC de Bordeaux.

A venir : déterminer une date entre le 14 et 28 septembre pour organiser 3 ateliers au sein desquels les 117 doctorants qui ont déjà suivi le début de la formation viendraient débattre.

- **Contrats doctoraux à partir de 2019/20 :**

Pour pallier la diminution drastique à venir du nombre de contrats doctoraux, 3 possibilités :

- Déposer davantage d'Appels à Projets Région,
- co-financement institutionnel d'un contrat doctoral Ministère ou Région (désormais autorisé),
- Faire diminuer significativement le nombre d'heures complémentaires d'enseignement pour injecter l'argent récupéré dans la Recherche.

La séance est levée à 12 h30.

La secrétaire de séance,
Sophie BERGERONNEAU

Le directeur du Collège,
Boniface КОКОН